



Tiens, la petite peste, intrigante de bas étage, vient de mettre de l'eau dans le moulin de ses pures conneries de magistrate déchue pour avoir insulté les forces de l'ordre de Madagascar ( [ICI](#) ). Sa quête de la nationalité française n'effacera jamais, en aucun cas et pour l'éternité, ses semblants « d'investigations » alimentées par certains de ses pairs encore en service au tribunal d'Anosy, qui lui servent des plats pourris et nauséabonds.

La semaine passée, elle a publié sur sa page Facebook pas moins de 12 documents au format PDF pour tenter de prouver que le P-Dg de groupe Sodiat, Mamy Ravatomanga, avait fait du trafic de bois de rose, il y a 10 ans. Bien évidemment, son auditoire a gobé l'histoire, n'ayant ni la volonté ni les moyens de faire une quelconque vérification. Cette démarche fait suite au face-à-face entre M. Ravatomanga et trois journalistes de chaînes audiovisuelles malagasy diverses, lors d'une émission diffusée dans la soirée du 1er avril 2022.

En fait, la Reine (des pommes) c'est cette ancienne charmante présidente du Syndicat des magistrats de Madagascar (SMM) -qui a perdu son poste à cause de son penchant très prisé pour le mépris d'autrui. Les autres ? Tous des moins que rien selon cette sainte nitouche qui fréquenta, pourtant, l'église protestante réformée Fjkm d'Ankadifotsy, en famille...

8ème Promotion Révérend Père RAHAJARIZAFY Antoine de Padoue

Auditrice admise pour 2011-2012

► Nom : ERNAIVO

► Prénom : Fanirisoa

► Fonction : Magistrat Judiciaire

► Substitut du Procureur au Tribunal de Première Instance d'Antananarivo

► Conseiller Technique du Ministère de la Population, de la Protection Sociale et de la Promotion de la Femme (MPPSPF)

► Trésorière au Bureau de l'ASACEDS

► Email : emavo@gmail.com

Fanirisoa Ernaivo était dans la même promotion que l'actuelle Députée Lanto Rakotonirainy et l'ancien journaliste Maka Alphonse, actuel Président du CFM (Conseil du Fampihavana Malagasy) au CEDS (Centre d'Etudes Diplomatiques et Stratégiques de Madagascar. Quelles leçons a-t-elle retenues ?...

Dans le courant de l'année 2012, d'avril à octobre, alors qu'elle achevait une formation au CESD (Centre d'Etudes Diplomatiques et Stratégiques) de Madagascar -dont cette future intrigante mal ba...rrée n'a retenu aucune leçon-, un certain Patrick Zakariasy a effectué une série de points de presse à Toamasina et Antananarivo pour accuser Mamy Ravatomanga, « preuves à l'appui », de pratiquer le trafic de bois de rose. Ce dernier porta plainte contre le Zakariasy en question mais aussi contre les journalistes qui avaient relayé ce qui a été dit lors de ces points de presse, dans leur journal respectif.

Quelques phrases entendues de la bouche de Patrick Zakariasy, lors du point de presse à l'Hôtel Colbert à Antananarivo, le 12 octobre 2012 :



**Patrick ZAKARIASY**

**PAR CES MOTIFS.**

Statuant publiquement contradictoirement à l'égard de tous en matière correctionnelle et en premier ressort :

- ✳ Déclare sieur ZAKARIASY Patrick coupable de faux et d'usage de faux en écriture publique et en écriture de commerce;
- Dit qu'il y a confusion de peine;
- Le condamne à DEUX ANS (02) d'emprisonnements FERME;
- Déclare sieur ZAKARIASY Patrick coupable de diffamation ;
- Le condamne à payer UN MILLION DE FRANC (1.000.000Fmg) d'amende FERME ;
- Relaxe ZAKARIASY Patrick Purement et Simplement pour la diffusion de fausses nouvelles tendant à troubler l'ordre public;
- Relaxe RAKOTOSEHENO Zo Andriambola et RASOANAIVO Andrianomengahary Rocco Purement et Simplement pour la diffusion de nature à porter atteinte à l'honneur d'une personne, la diffusion de fausses nouvelles susceptibles de troubler la paix publique;
- Condamne ZAKARIASY Patrick à payer les frais et dépens de l'instance;
- Fixe au minimum la durée de la contrainte par corps au cas où il y aurait lieu de l'exercer;
- Reçoit la constitution de partie civile de RAZANAMPARANY Eric Maminirina;
- Condamne ZAKARIASY Patrick à payer à RAZANAMPARANY Eric Maminirina la somme de UN ARIARY (01Ar) de dommage intérêt;

Ainsi jugé et prononcé en audience publique, le jour, mois et an que dessus, et la minute du présent jugement a été signée par le Président et le Greffier.

Suivent les signatures  
POUR EXPEDITION CERTIFIEE CONFORME.  
04-SEP-2017

FATY : J. ...

## Fiches d'orientation

Autorité de la chose jugée (Procédure civile) - Septembre 2021

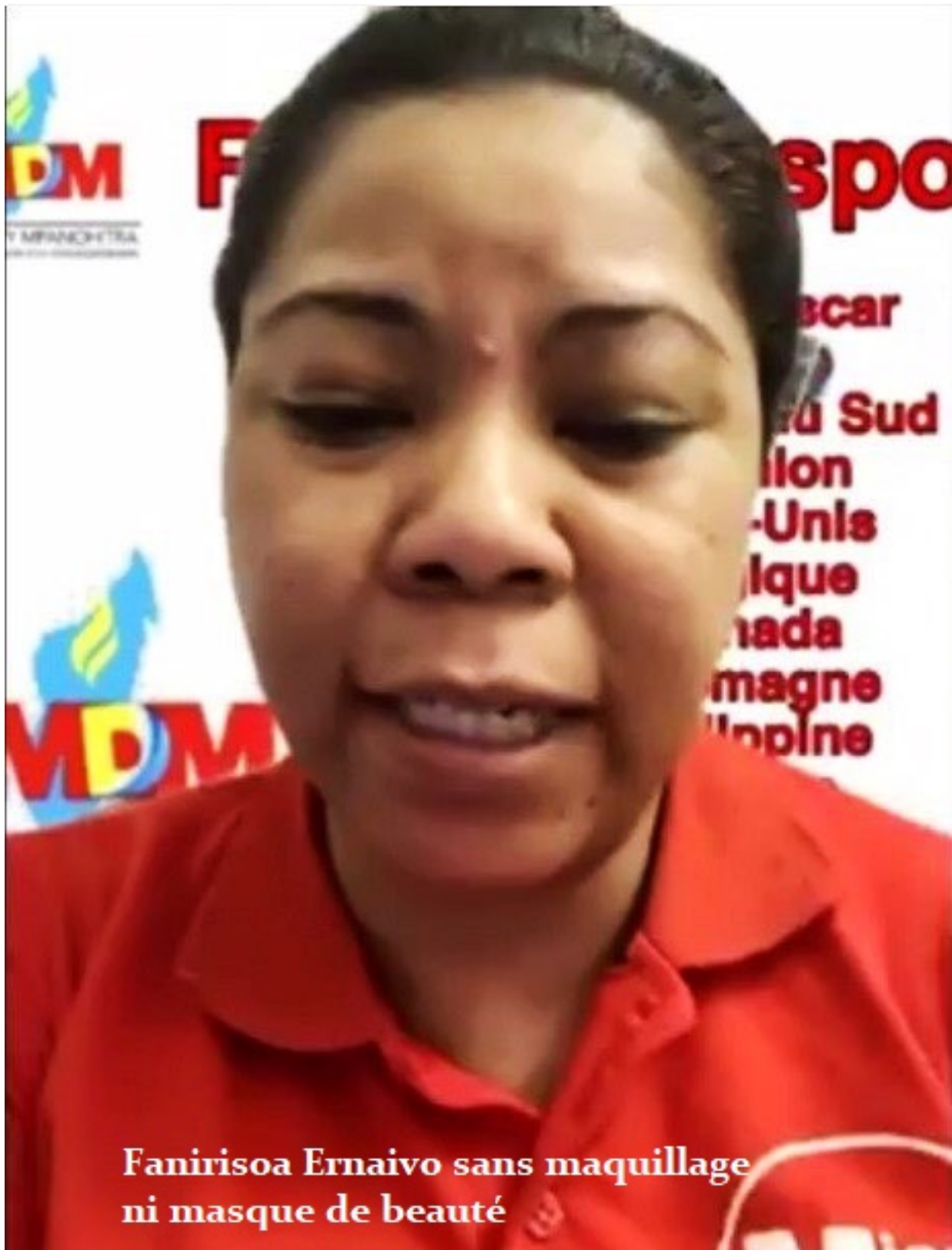


# Autorité de la chose jugée (Procédure civile) Septembre 2021

### Définition

L'autorité de la chose jugée peut être définie comme une force exceptionnelle conférée  
loi aux décisions juridictionnelles, qui une fois prononcées bénéficient du principe de  
l'immutabilité interdisant de remettre en cause ce qui a été définitivement jugé.





Fanirisoa Ernaivo sans maquillage ni masque de beauté